

ABONNEMENT

Numéro :
Un an 30 fr.
Six mois 18
Trois mois 8

Poste :
Un an 35 fr.
Six mois 18
Trois mois 10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

INSERTIONS

Annonces, la ligne . . . 30
Réclames, — 30
Faits divers, — 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du Journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAYAS
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire.
L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-
poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR, 28 OCTOBRE

A LA CHAMBRE

Judi, 5 heures.

La commission chargée d'examiner le projet de résolution tendant à la nomination d'une commission d'enquête, a été constituée, cette après-midi, dans les bureaux de la Chambre.

21 membres sont favorables au projet ; un seul est hostile ou au moins douteux : M. Bourgeois, du Jura. M. Bourgeois est un compatriote et un ami de M. Jules Grévy ; il comprend sans doute que le procès de M. Wilson sera le procès du Président de la République lui-même. Son hésitation est facilement explicable.

On parle beaucoup dans les couloirs d'une pièce relative à un procès retentissant, qu'on dit fort compromettante pour le chef de l'Etat. Non-seulement cette pièce aurait été déposée dans le procès, mais des reproductions photographiques en auraient préalablement été faites et se trouveraient dans des mains tierces.

Quoi qu'il en soit, la plupart des députés sont persuadés que l'enquête, si elle a lieu, mettra en jeu la responsabilité de M. Jules Grévy et aussi celle d'une multitude d'hommes politiques.

Certains pensent que, pour cette raison même, les investigations seront poussées le moins loin possible. Ils ajoutent que, depuis quelques jours, tous les intéressés ont compulsé leurs dossiers respectifs et pris leurs mesures contre les indiscretions de la future commission.

Ces renseignements doivent être exacts. Mais, en supposant que les enquêteurs soient disposés à se montrer discrets, croit-on qu'il leur sera toujours loisible de témoigner de leur bonne volonté par leurs actes ? Parfois, l'enquête mène plus les enquêtes que les enquêteurs ne mènent l'enquête.

Souvent ceux-ci sont entraînés plus loin qu'ils ne voudraient aller. Personne ne peut dire aujourd'hui ce qu'il sortira et ce qu'il ne

sortira pas de l'enquête proposée.

La Chambre, malgré une éloquente réfutation faite par M. de Lefèvre-Pontalis, a accepté par 349 voix contre 196 le projet de pension aux blessés de 1848 à titre de récompense nationale. Toujours les primes à l'insurrection !

A ce propos, M. Madier de Montjau a formulé une théorie assez originale. Distinguant la révolution du coup d'Etat, il a proclamé que ce dernier est un crime tandis que la première est le plus saint des devoirs. Drôle de casuistique.

WILSON FLÉTRI

« Je veux que le gouvernement donne
les faveurs à ses amis. »
(CHRISTOPHE.)

M. Charles Laurent, directeur du Paris, a adressé la lettre suivante au président de la réunion de Tours :

« Paris, le 25 octobre 1887.

« Monsieur le président,

« Les organisateurs du meeting que vous présidez m'ont fait l'honneur de m'inviter à venir développer les accusations que j'ai portées contre M. Wilson.

« En formulant ces accusations, j'ai voulu faire, j'ai fait acte de politicien, en dehors de toute concurrence électorale, en dehors de toute question de parti.

« C'est devant l'opinion publique tout entière, c'est devant la France républicaine, c'est devant la France honnête que j'ai cité un député prévaricateur, en le mettant au défi de m'assigner à son tour devant les tribunaux.

« Il ne me convient pas de réduire cette lutte aux proportions moins efficace d'un pugilat oratoire.

« J'ai accusé, j'accuse M. Wilson d'avoir fraudé, de frauder encore le fisc par des moyens dont j'ai donné l'énumération et qui conduiraient infailliblement des délinquants moins bien logés que lui sur les bancs de la police correctionnelle.

« J'ai accusé, j'accuse M. Wilson de traf-

quer de la croix d'honneur dans l'intérêt de ses affaires privées.

« J'ai accusé, j'accuse M. Wilson d'avoir, soit comme simple député, soit comme membre du gouvernement, commis de véritables concussion, dont j'ai publié le détail, dont je possède les preuves et que j'offre de démontrer devant les tribunaux.

« Que pourrai-je vous dire de plus ?

« La campagne que je mène n'a de valeur que parce que M. Wilson, qui ne m'a jamais vu et ne me connaît pas, ne peut attribuer à une hostilité personnelle, à une rancune, à une ambition inavouée, les attaques dont il est l'objet.

« Ce n'est pas un homme qui le poursuit de son envie ou de sa haine : c'est toute une génération de républicains et de patriotes qui lui reproche d'avoir honteusement vécu aux dépens de la France, quand ses électeurs lui avaient donné pour mission de la servir.

« Jugez votre député ! — Ne lui ayant pas donné ma voix, moi, je n'ai pas à lui demander de comptes ; mais je suis prêt à lui en rendre, devant les juges.

« Salut fraternel.

« CHARLES LAURENT. »

CHRONIQUE GÉNÉRALE

Si les députés républicains voulaient bien avouer leurs craintes, ils nous démontreraient que le maintien du ministère jusqu'à la session de janvier pourrait reposer sur ces craintes mêmes. L'affaire Wilson est grosse de conséquences. L'Élysée se trouve démasqué, en face de la Chambre. Que fera celle-ci ? En frappant Monsieur Gendreau, elle atteint le président Grévy. Si sa démission s'imposait, qu'advierait-il, le lendemain ? À la veille des élections sénatoriales, la République offrirait le spectacle d'un gouvernement décapité, sans chef d'Etat, avec un ministère qui n'a pour appui qu'une majorité instable, factice, en plein désarroi financier, avec des douzièmes provisoires au lieu

d'un budget sérieusement équilibré. En s'opposant à la nomination d'une commission d'enquête, le ministère n'a-t-il pas, en apparence au moins, lié son sort, momentanément, jusqu'à la solution de cette triste affaire, au sort de l'Élysée ?

Les premiers échecs essayés par le ministère n'ont surpris personne. On s'accorde à reconnaître que si le vote du budget n'était pas impérieusement imposé au Parlement, qui n'a plus que quelques semaines à consacrer à son examen et à sa discussion, le ministère ne tiendrait pas debout vingt-quatre heures.

De même on est unanime à constater que l'adoption de la proposition d'une enquête parlementaire passe par dessus la tête du Cabinet pour atteindre le Président de la République. L'Élysée devient le principal objet des préoccupations de nos politiciens. C'est le sentiment général qui se manifeste dans les couloirs corroborés par la réunion de Tours.

Un symptôme dont aucun habitué du Parlement ne contestera et la véracité et la signification : la lettre du prince Victor n'a pas arrêté un seul instant l'attention. On n'y a prêté aucune valeur, aucune importance. Les membres du groupe de l'Appel au peuple, y compris son président, M. Jolibois, assistaient à la réunion tenue par les Droites. On voit que ce groupe n'a pas modifié son attitude et qu'il marche d'accord avec la minorité. On peut donc constater combien nul a été l'effet produit par la communication du fils du prince Jérôme.

LÈVEE DES ARRÊTS DU GÉNÉRAL
BOULANGER

Le général Ferron a décidé la levée des arrêts du général Boulanger. Le commandant du 43^e corps reprendra son service le 4^e novembre.

47 Feuilleton de l'Écho Saumurois.

LA MORT D'UN FORÇAT

PAR CH. SAINT-MARTIN

CHAPITRE XI

Les braconniers d'Anjou

Les arondissements de La Flèche, dans le Maine, et de Baugé, dans l'Anjou, sont semés de forêts magnifiques et de bois inextricables qui s'étendent depuis Précigné et Sablé jusqu'au Lude, jusqu'à Durtal et jusqu'au-delà même de Baugé.

On remarque surtout, au nord des communes de La Chapelle-d'Aligné et de Notre-Dame-du-Pé, la belle forêt de Malpaire, qui va jusqu'à la route de La Flèche à Sablé.

Au-dessous, entre Daumeray et Durtal, s'étendent, comme des contreforts, une foule de bois taillis, de sapinières et d'épaisses broussailles qui se rejoignent les unes les autres, de façon à regagner vers le sud le grand forêt de Baugé.

C'est au milieu de ces forêts et de ces bois que, pendant deux ou trois ans, Rouget avait pu échapper aux recherches de la gendarmerie.

Mais son quartier général avait toujours été

dans les taillis du château du Grip et de Saint-Germain.

C'est là, en effet, que le fameux braconnier avait trouvé ses plus sûres retraites et ses meilleurs moyens de défense.

C'est là aussi qu'il réunissait le plus facilement ses amis, les braconniers du Maine et de l'Anjou, qui, pour donner plus de force et de facilité à leurs brigandages contre le gibier, formaient à cette époque une espèce d'association avec un chef et des traditions suivies.

Au milieu de ces bois était un carrefour célèbre alors parmi les habitants de la contrée.

C'était le carrefour de la Mort-au-Brac, aujourd'hui détruit.

On ne pouvait s'y rendre qu'en se glissant d'abord au milieu des taillis, puis en rampant sur les mains par des sentiers couverts que les sangliers traquaient dans leurs marches et contre-marches, et enfin en écartant certaines broussailles qui, adroitement relevées par les braconniers, dissimulaient d'étroites pistes où un homme pouvait passer.

Le carrefour lui-même n'était autre chose qu'une sorte de clairière, produite au milieu des taillis par une vingtaine de chênes qui avaient poussé en cercle et formaient comme un cirque bizarre.

Là, les ronces et les épines étaient moins hautes,

les ajoncs moins serrés, et les sapins, repoussés au-delà des chênes, laissaient passer une certaine lumière.

Les braconniers qui se réunissaient autrefois à la Mort-au-Brac s'étaient bien gardés de toucher aux broussailles qui entouraient le carrefour afin de ne pas donner l'éveil aux gendarmes et aux gardes des communes et des propriétés avoisinantes. Il en était résulté que ces broussailles s'étaient peu à peu élevées jusqu'aux premières branches des arbres.

Le carrefour était devenu ainsi plus impénétrable qu'une forteresse.

Nul n'approchait de la Mort-au-Brac, pas même les forestiers, car on disait qu'il y avait des revenants la nuit, et on racontait à ce sujet de lugubres histoires que les braconniers intéressés répandaient à plaisir.

Et ce qui ajoutait encore à la terreur mystérieuse qu'inspirait le carrefour, dont le nom seul faisait frémir, c'est que de grosses pierres blanches, apportées je ne sais d'où et répandues çà et là sur le gazon et au pied des chênes, ressemblaient à des sépulcres recouvrant des squelettes humains.

Or, le 25 novembre de l'année 1858, dès cinq heures et demie du matin, un homme, armé d'un fusil qu'il portait sous le bras, émergeait soudainement des broussailles et, franchissant la ligne des

arbres, s'avancait jusqu'au milieu du carrefour.

Cet homme, dont l'obscurité empêchait encore de distinguer les traits énergiques, était un des plus hardis et des plus dangereux braconniers du pays.

On l'appelait Pierre Faucheux.

C'était un très bel homme, grand, fort, les favoris taillés courts, avec des cheveux légèrement bouclés au-dessus des oreilles.

Il était renommé pour sa fidélité à ses amis et pour son habileté à tendre des pièges.

À la mort du père Pouplard, de Daumeray, il avait été élu, à l'unanimité, nouveau doyen de la Braconnerie.

Il regarda attentivement autour de lui, fit le tour des chênes et revint s'asseoir sur une des plus grosses pierres qui se trouvaient au centre.

— Personne, murmura-t-il, je suis le premier.

Le vent du matin, qui commençait à s'élever dans la cime des chênes, l'empêcha seul d'entendre une sorte de rire étouffé qui sortait d'un buisson.

Une demi-heure s'écoula.

L'homme resta solitaire et pensif.

Vers six heures, cependant, il murmura :

— Ils m'ont nommé leur chef, mais ils ne se pressent pas pour venir au rendez-vous.

Alors, comme pour calmer son attente, le doyen des braconniers sortit de sa poche une lettre qui

M. Wilson n'est pas homme à se laisser abattre sans regimber. Ah ! l'on fait du scandale ! Eh ! bien, on va voir. On remue de la boue ; tout le monde sera sale.

Le Gaulois a vu, lui aussi, M. Wilson et voici un extrait du dialogue :

« — Croyez-vous que la Chambre revienne sur son vote, et qu'elle hésite devant les conséquences possibles de sa décision ? »

« — Non. Au train où on est lancé, on ne s'arrêtera pas. On s'en mordra les doigts ; mais je crois qu'on ira jusqu'au bout. Et gare la casse ! Quand le piment ne suffit plus aux palais blasés, il faut du poivre de Cayenne, de même que les gens qui ont abusé de l'eau-de-vie sont obligés de boire du vitriol. Ceux qui ont voulu l'enquête auront de quoi se gratter le gosier. Quant à moi personnellement, je vous le répète, je ne puis que m'en féliciter. »

Allons cela promet ; la galerie s'amusera.

On lit dans l'*Intransigeant* :

« A la dernière heure, l'*Agence Havas* nous communique une très longue lettre de M. Wilson, répondant au journal *Paris*, qui l'avait accusé d'avoir enlevé du ministère des finances le dossier de l'affaire des frères Dreyfus, que nous avons racontée dans tous ses détails.

« La lettre de M. Wilson nous parvient à une heure beaucoup trop tardive pour que nous puissions la discuter aujourd'hui. Nous nous bornerons à en extraire le passage suivant :

« Les papiers dont il s'agit se trouvaient dans mon cabinet lorsque j'ai quitté le ministère des finances en 1884 ; ils ont été emportés avec mes papiers personnels. Aussitôt que j'ai eu connaissance de l'article du *Paris*, j'ai cherché et retrouvé ce dossier, et je me suis empressé de le renvoyer à l'administration. »

« Il résulte des lignes qu'on vient de lire que l'accusation du *Paris* était parfaitement fondée. M. Wilson avoue lui-même avoir emporté avec ces papiers personnels l'important dossier qu'on l'accusait, avec raison, d'avoir enlevé au ministère des finances, et qui aurait dû se trouver, non dans son cabinet, mais bien dans les archives. »

Nous lisons dans le *Paris* :

« M. Wilson a touché l'an dernier 72,800 francs pour les intérêts de sa mise de fonds et pour sa part de bénéfice dans la charge du trésorier-payeur général d'un département du Nord. M. Wilson a engagé 300,000 francs dans cette affaire.

« M. Wilson a touché l'an dernier 403,000 francs pour les intérêts de sa mise de fonds et pour sa part de bénéfices dans la charge du trésorier-payeur général d'un autre département du Nord. M. Wilson a engagé 600,000 fr. dans cette affaire.

« M. Wilson est intéressé en outre dans plusieurs autres trésoreries. Nous ignorons encore quel a été, de ce chef, le chiffre de ses bénéfices pendant la dernière année.

lui était arrivée l'avant-veille. Et il essaya de la relire, mais il faisait trop sombre pour qu'il pût y parvenir.

Cette lettre était aussi mystérieuse que possible. Elle lui avait été envoyée par Eugène Carron, et elle était ainsi conçue :

« Mon cher ami,

« Réunissez les amis à la Mort-au-Brac le 25, au matin. J'y serai. »

C'était signé :

« LE POTARD. »

Faucheux avait immédiatement suivi les instructions d'Eugène, sans savoir le but que celui-ci poursuivait, parce qu'il était convaincu que le Potard ne dérangeait pas les braconniers pour un mince intérêt.

Il avait donc immédiatement fait prévenir tous ceux qui l'avaient élu chef et en qui il avait confiance.

Mais bien des fois depuis deux jours, et spécialement ce matin même, Pierre Faucheux s'était posé cette question :

« Pourquoi le Potard nous réunit-il ainsi ? »

La question restait nécessairement sans réponse.

Faucheux en était réduit aux hypothèses les plus extravagantes, car depuis longtemps le Potard, un des bons fusils de la forêt, avait disparu du pays.

A la fin, vers six heures et demie, lassé d'une si

Nous les ferons connaître à nos lecteurs dès que nous serons fixés nous-mêmes. »

Nouvelles militaires.

Une bonne nouvelle pour les engagés volontaires d'un an.

Ils seront renvoyés le 14 novembre dans leurs foyers ; ou du moins leur départ s'effectuera en deux parties. La portion arrivée le 12 novembre 1886 sera libérée le 14, et celle qui est arrivée le 15 sera libérée le 14.

Les vingt commandants de corps d'armée se réuniront au ministère de la guerre le 14 novembre en commission de classement pour l'avancement des officiers supérieurs.

Le général Wolff, commandant le 7^e corps, présidera la commission.

La maharajah de Baroda a visité mercredi l'École de Saint-Cyr.

Le général Tramond lui en a fait les honneurs et le maharajah est rentré à Paris enchanté de cette excursion.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST

NOS DÉPUTÉS

Séance du mardi 25 octobre

Scrutin sur la demande d'urgence pour la proposition de M. Cunéo d'Ornano.

Tous les députés de Maine-et-Loire ont voté pour.

La Chambre des députés a adopté la proposition par 338 voix contre 130.

Le même jour, la Chambre a procédé au tirage au sort de ses bureaux.

Font partie :

- Du 2^e bureau, M. de Soland ;
- Du 4^e bureau, M. de Terves ;
- Du 5^e bureau, M. Fairé ;
- Du 6^e bureau, M. Berger ;
- Du 8^e bureau, M. Merlet ;
- Du 9^e bureau, M. de Maillé ;
- Du 10^e bureau, M. de La Bourdonnaye ;
- Du 14^e bureau, M. Chevalier.

NOS SÉNATEURS

Font partie, au Sénat :

- Du 1^{er} bureau, M. Le Guay ;
- Du 7^e bureau, M. Blavier ;
- Du 9^e bureau, général d'Andigné.

COURAGE RECOMPENSE

Le ministre de l'intérieur vient de décerner une médaille d'argent de 1^{re} classe à M. Lecoq, marinier à Trèves-Cunault. Déjà titulaire de la médaille d'argent de 2^e classe, s'est signalé de nouveau par un acte de courage très méritoire accompli à Cordemais (Loire-Inférieure), le 17 septembre 1886.

longue attente, le braconnier se leva, posa son fusil à terre et imita si fidèlement le cri du hibou qu'on eut cru l'entendre dans les arbres.

Presque aussitôt, un autre hibou qui, sans doute, n'aimait pas à percher, chanta au plus creux d'un buisson. Et deux autres cris de la même nature, aussi lugubres les uns que les autres, retentirent à quelques pas de Faucheux.

En même temps, trois ombres se dressèrent.

C'étaient trois autres braconniers, bien connus dans la contrée, Jean Besson, Pierre Huau et Jacques Faucheux, frère du doyen.

En les apercevant, celui-ci poussa un cri qui témoignait encore de son impatience.

— Allons donc ! j'ai cru que vous n'arriveriez jamais !

Les trois hommes répondirent en riant :

— Mais si, mon cher Pierre, puisque nous l'attendons ici depuis une demi-heure.

— Pourquoi ne vous montriez-vous pas ?

— To ne faisais pas le cri.

— Je croyais que c'était inutile ; mais peu importe, puisque vous voilà.

Aussitôt les quatre hommes se serrèrent la main et s'assirent ensemble sur une grosse pierre, chacun d'eux ayant son fusil près de soi.

Pierre Faucheux raconta qu'il avait reçu une lettre du Potard les convoquant à la Mort-au-Brac pour ce matin même, mais qu'il ignorait le sujet

L'Abeille Saumuroise SOCIÉTÉ COOPÉRATIVE

Un des fondateurs de cette Société nous communique l'article suivant :

M. le docteur Coutand, qui, dans l'exercice de son ministère, a pu voir de près les souffrances et les misères des classes laborieuses, s'est demandé s'il n'y aurait pas quelque tentative à faire pour améliorer, à Saumur, la condition de ceux qui sont les plus déshérités de la fortune, et pour augmenter le bien-être des autres classes, dont le salaire, le gain ou les appointements sont à peine suffisants, malgré la plus grande économie, pour équilibrer le budget. Il a pensé que l'association, qui a produit partout de si excellents résultats, pourrait produire un bien immédiat, et qu'une Société coopérative de consommation amènerait bientôt une amélioration matérielle et morale dans les familles associées. M. le docteur Coutand a groupé autour de lui des hommes de cœur et de dévouement qui partageaient ses convictions, et l'*Abeille Saumuroise* a été fondée.

Le siège social est rue du Portail-Louis, 32.

Organisée le 5 août, la Société compte déjà soixante-dix coopérateurs, parmi lesquels nous trouvons des rentiers et des travailleurs, des commerçants et des employés, des membres des professions libérales et des fonctionnaires, des patrons et des ouvriers : c'est dire qu'il n'y a aucune distinction de classes et que c'est en s'appuyant sur l'union que notre Société compte atteindre le but élevé qu'elle poursuit. Nous désirons cependant plus particulièrement voir venir à nous les ouvriers, car ce sont eux qui ont besoin d'avoir, au meilleur marché possible, les objets de première nécessité.

Cette idée de solidarité entre les grands et les petits semble avoir préoccupé les organisateurs de l'*Abeille* ; ils ont pensé aux petites bourses. « Avec des grains de blé, dit Frédéric Passy, on fait les cent vingt millions d'hectolitres dont nous avons besoin pour nous nourrir. De même, c'est avec de petits efforts, en vivant à la portée de sa main, qu'on peut grandir. Quand on veut gravir un édifice, il faut commencer par mettre le pied sur la première marche ; il faut aussi que le progrès avance de bas en haut, à petits pas. Par l'union on peut devenir puissant, il vaut mieux aller lentement, marchant tous les jours, comme la tortue de la fable. » L'*Abeille Saumuroise*, dans ses statuts, s'est inspirée de ces idées du grand économiste. Elle a fixé à 2,000 fr. le minimum de son capital social. L'apport de chaque associé a été fixé à 50 fr. — 5 fr. doivent être versés en souscrivant, et on verse ensuite 4 fr. par mois au minimum jusqu'à la libération ; cette action libérée produira un intérêt de 3 1/2 0/0. La Société commence par de petits intérêts ; ce ne sont que quelques centimes à épargner, quelques francs à donner pour faire le premier acompte de l'action. C'est prosaïque, mais la grandeur des résultats transforme, élève et poétise ces petites choses.

La Société aurait pu, en faisant appel aux capitaux, installer des magasins ; elle a préféré suivre une autre voie et marcher à petits pas, mais avec plus de sûreté. Elle a passé des traités avec les fournisseurs : boulangers, bouchers, charcutiers, épiciers, pharmaciens, marchands de vêtements, de combustibles, etc., qui se sont engagés à faire en faveur de la Société un rabais de 10, 15 ou 20 0/0 sur le prix courant des marchandises livrées par eux.

D'un autre côté, la Société a fait fabriquer des jetons de 1 fr. 50 c. et 5 c. Chaque sociétaire prend la quantité de jetons qui lui est nécessaire à l'achat de ses denrées de chaque jour ou de chaque semaine et en paye la valeur en argent. Les sociétaires vont chez les fournisseurs acheter les marchandises dont ils ont besoin et les soldent avec les jetons de la Société. Chaque sociétaire a un livret sur lequel le fournisseur écrit la somme des marchandises qu'il a livrées.

Par exemple, j'ai besoin pour ma semaine de 20 fr. d'épicerie. J'y échange chez le trésorier de la Société 20 fr. en espèces contre pareille somme en jetons. Je me rends chez l'épicier, j'achète au prix courant 20 fr. d'épicerie, je les paye en jetons et l'épicier écrit sur mon livret qu'il m'a vendu pour 20 fr. de marchandises.

Lorsque le fournisseur a dans sa caisse 400 fr. ou 1,000 fr. de jetons, il les porte au trésorier qui les lui rembourse en espèces, après lui avoir retenu le tant pour cent qu'il a accepté dans son traité avec la Société. S'il a consenti un rabais de 10 0/0, on lui rendra, pour 400 fr. de jetons, une somme de 90 fr. en espèces.

Ces bénéfices sont totalisés par la Société et la répartition se fait à la fin de chaque trimestre. On en fait deux parts : l'une, de 30 0/0, reste à la Société pour constituer un fonds de réserve, et l'autre, de 70 0/0, est répartie entre les sociétaires au prorata de leurs achats.

Voilà l'intérêt de la coopération : la Société rend, chaque trimestre, au sociétaire, une partie de l'argent qu'il a dépensé.

Ce n'est pas là le seul résultat de la coopération. Depuis que la Société fonctionne, plusieurs marchands ont abaissé les prix de leurs marchandises.

La Société ne s'en tiendra pas à ces résultats. Dès que ses fonds de réserve le lui permettront, elle établira des magasins, achètera elle-même aux producteurs, supprimera la remise faite aux intermédiaires, et arrivera à livrer les marchandises au prix du gros, c'est-à-dire avec un bénéfice de trente pour cent, en moyenne, au profit des coopérateurs, qui réaliseront peu à peu une petite fortune, pouvant devenir, comme celle des coopérateurs de l'Angleterre, une immense fortune.

L'*Abeille Saumuroise* réalisera plus tard d'autres améliorations. Elle établira successivement entre ses membres des caisses d'épargne, de retraite et de pensions viagères ; elle fera aux associés des avances d'argent pour leur commerce ou l'achat de leurs maisons ; enfin, elle cherchera à réaliser tous les bienfaits que produit la coopération.

Nous dirons aux ouvriers : Venez à nous, nous voulons vous donner la vie à bon marché. Nous savons que l'ouvrier n'a pas d'avances et que souvent il est miné par le crédit. Les philanthropes qui sont à la tête de la Société cherchent le moyen d'en rendre facile l'accès aux ouvriers ; le problème est difficile à résoudre, mais nous ne croyons pas qu'il soit insoluble.

On sait bien que les achats à crédit ne gênent pas sur le moment ; mais il n'est pas moins certain que lorsque l'échéance arrive, ce système met le désarroi dans les petits budgets. Il faudrait que l'ouvrier arrivât à proportionner minutieusement les dépenses avec les recettes, car une fois endetté, il est à la merci des fournisseurs. Si la Société pouvait arriver à ce que l'ouvrier ne fût plus la proie des créanciers, elle rendrait un immense service aux classes laborieuses.

L'*Abeille Saumuroise* réalisera au milieu de nous, nous aimons à l'espérer, le bien-être matériel par la coopération. L'âge d'or de l'humanité, a dit Saint-Simon, n'est pas derrière nous, mais devant, et sera la résultante de l'amélioration graduelle de l'état social. Rappelons-nous ces vingt-huit malheureux tisserands de Rochdale qui ont commencé la coopération avec quelques francs et dont les descendants ont aujourd'hui quatre cent millions, et pensons que si la coopération ne nous donne pas immédiatement tous les bienfaits que nous en atten-

(A suivre.)

donc, nous travaillons pour nos enfants qui recolleront ce que nous aurons semé, et qui, grâce à notre prévoyance et à notre économie, nous devront un état social plus rapproché de la justice et de la fraternité.

9^e CORPS D'ARMÉE

M. Rodolphe, lieutenant-colonel au 9^e d'artillerie, est nommé directeur de l'École d'artillerie du 9^e corps d'armée, à Poitiers.

M^{me} JUSTIN NÉE

Angers - Musical publie cette petite notice à propos de M^{me} Justin Née, qui se fera entendre dimanche au concert de l'Association artistique :

« Élève de Réval et de Mocker, M^{me} Justin Née a obtenu un prix de chant au Conservatoire de Paris. Après avoir fait, tant à Paris (Théâtre-Lyrique) que dans les principales villes de France ou de l'étranger, la carrière la plus brillante, la charmante cantatrice s'est retirée de la scène dans la plénitude de ses moyens ; mais elle n'a pas pour cela renoncé au théâtre, car elle est aujourd'hui la très intelligente collaboratrice de son mari, M. Justin Née, le sympathique directeur de notre scène.

En nous apportant son gracieux concours, M^{me} Justin Née tient à prouver en quelle estime l'artiste tient l'Association artistique d'Angers. Sera-t-il défendu de conclure également que cette entente de la direction théâtrale et de l'Association artistique prouve une fois de plus l'excellence de la combinaison qui permet à notre ville de posséder, tant au théâtre qu'au concert, le premier orchestre de province. — J. B. »

Nous nous rappelons à Saumur avec plaisir les succès obtenus, en 1866, par M^{me} Justin Née, la sympathique première dugazon, lorsqu'elle faisait partie de la troupe d'opéra de M. Gillon, à côté de son mari, l'excellent premier ténor qui, plus tard, en 1872-73, s'est fait applaudir de nouveau ici comme pensionnaire de la troupe du théâtre d'Angers dirigée par M. Bonnessour.

Niort. — A la suite de l'examen médical fait par les docteurs Quineman et Pilet, M^{me} Métayer, de la Mothe-Saint-Héraye, qui avait dans le courant de juillet dernier assassiné ses deux enfants, a été reconnue irresponsable.

Elle a été transférée de la prison à l'hospice de Niort.

NOUVEL INCENDIE A NANTES

Dans la nuit de mardi à mercredi, vers minuit et demi, les cris : Au feu ! se faisaient entendre dans les rues de la ville.

Les lueurs de l'incendie illuminaient le ciel dans la direction du quartier Saint-Similien.

Un peu plus tard, des détonations éclataient ; on les entendait distinctement des hauteurs de Saint-Clair et de la Chesnaie.

Un incendie avait éclaté dans un atelier de menuiserie, situé rue Didienne et appartenant au sieur Letroadec, marchand de meubles, rue Mercœur.

Le feu ne tarda pas à se communiquer aux bâtiments adjacents et à prendre des proportions considérables.

De l'atelier Letroadec, le feu gagna bientôt les magasins remplis de meubles ou de bois des sieurs Forget, Béranget et Rocheleau, marchands de meubles, place Bretagne, et des logements occupés par une cinquantaine de ménages.

Alimentées par des approvisionnements considérables de bois, les flammes prenaient une intensité effrayante et les flammèches, chassées par le vent, étaient portées vers le centre de la ville. On eût dit un gigantesque et sinistre feu d'artifice.

Le magasin de MM. Proust et Thibault, droguistes, ne tarda pas à être envahi par le feu.

Sous l'influence de la chaleur, les bonnes d'essence minérale et de produits chimiques faisaient explosion, lançant de tous côtés des flots de liquides incandescents.

A la suite se trouvent les magasins de M. Foucher, marchand de vins en gros ; ils étaient remplis de vins, d'alcool et d'eaux-de-vie. S'ils venaient à être envahis par l'incendie, le quartier tout entier pouvait sauter.

Sans souci du danger qu'ils couraient, les pompiers se précipitèrent dans les ma-

gasins et réussirent à enlever les fûts d'eau-de-vie et d'alcool.

Ils ne purent cependant empêcher le feu de continuer son œuvre dévastatrice et de détruire une grande quantité de barriques de vin.

Un autre danger fut signalé. Dans un grenier étaient entassées de grandes quantités de paille et de foin. Il était à craindre que ces matières essentiellement inflammables ne communiquassent le feu aux maisons voisines. L'incendie se serait alors propagé jusqu'à la rue du Marchix, et on ne peut mesurer les proportions que le désastre eût prises.

Il fut décidé que les fourrages seraient enlevés du grenier et transportés dans la rue.

Les pompiers se mirent à l'œuvre, vaillamment secondés par des travailleurs de bonne volonté.

Les pompes étaient arrivées à la première alarme. La pompe à vapeur de la Chambre de Commerce, vis-à-vis de laquelle M. Normand emploie des procédés si étranges, était comme toujours à son poste ; la pompe à vapeur de la Ville arrive aussi, et le feu fut vigoureusement attaqué.

Malheureusement, il ne s'agissait déjà plus que de circonscrire l'incendie et de préserver les maisons voisines.

Repoussé d'un côté, le fléau s'est étendu d'un autre ; il s'est dirigé du côté de l'Érdre et a gagné des hangars et des écuries situés derrière les magasins du quai.

Bien que tout danger ait disparu, les pompes continuent à combattre le fléau et l'empêcher de se rallumer.

Les troupes des divers corps de la garnison, la gendarmerie, la douane, ont prêté aux sapeurs-pompiers un concours empressé.

Il est encore impossible d'évaluer les pertes ; elles se chiffrent certainement par plusieurs centaines de mille francs.

La cause de l'incendie est inconnue. On croit toutefois que la malveillance n'y serait pas étrangère.

Aucun accident grave à signaler. Cependant deux pompiers, MM. Richard et Rocheau, qui se trouvaient sur le toit du magasin Proust et Thibault, au moment d'une explosion, ont été lancés sur un toit placé en contre-bas. Ils n'ont éprouvé heureusement que des contusions légères.

L'alarme a été chaude, de la place Bretagne à la route de Rennes. Plusieurs personnes sont restées sur pied toute la nuit dans la crainte de voir l'incendie se propager sur le versant de la colline. On voyait déjà le feu arrivant à l'usine à gaz et déterminant une explosion qui eût fait sauter tout le quartier.

Dieu merci, ces craintes étaient exagérées. Les moyens dont dispose le corps si dévoué des sapeurs-pompiers étaient plus que suffisants pour opposer une digue à l'envahissement du terrible fléau. Dès quatre heures du matin, tout danger avait disparu.

Salle du Cirque

ASSOCIATION ARTISTIQUE D'ANGERS (11^e ANNÉE).

DIMANCHE 30 octobre 1887, à 1 h. 1/2,

284^e CONCERT POPULAIRE (3^e de l'abonnement)

M^{me} Justin NÉE

Cantatrice

1^o Symphonie en ré (l'Horloge) (49^e) (Haydn). — I Adagio. — Presto. — II Andante. — III Menuetto. — IV Finale.

2^o Romance-sérénade du Roi de Lahore (Massenet), chantée par M^{me} Justin NÉE (1^{re} audition à Angers).

3^o Ouverture tragique (J. Brahms) (1^{re} audition à Angers).

4^o A Pavane de Proserpine (C. Saint-Saëns) (1^{re} audition à Angers).

B Marche des soldats de plomb (G. Pierné) (1^{re} audition à Angers).

5^o A Printemps dernier (Massenet).
B Le Bois joli (chanson bretonne) (Cottin), chantées par M^{me} Justin NÉE.

6^o Valse de Gretchen (E. Guiraud).

Mardi 1^{er} novembre,

GRAND CONCERT SPIRITUEL

Offert gracieusement aux abonnés

M^{me} Momas, MM. Lynen, P. Weber

1^o Marche religieuse (Gounod).
2^o Prélude du Déluge (Saint-Saëns), solon de violon par M. LYNEN.

3^o Marche funèbre (B. Godard).
4^o Méditation sur le 7^e Petit Prélude de J.-S. Bach (Gounod). Violon, M. LYNEN ; harpe, M^{me} MOMAS.

5^o Dernier sommeil de la Vierge (Massenet), solo de violoncelle, M. WEBER.
6^o Marche funèbre, instrumentée par Pascal (Chopin).

L'orchestre sera dirigé par M. Gustave LELONG.

Nous ne saurions trop engager nos lecteurs à aller visiter, quand ils iront à Paris, la Bataille de Rezonville (Gravelotte), récemment inaugurée, 5, rue de Berri (Champs-Élysées).

Ce panorama, à coup sûr un des chefs d'œuvre de l'art moderne, s'étend sur une surface de dix-huit cents mètres carrés. Il a été exécuté par les deux plus grands peintres militaires de notre époque, DETAÏLLE et DE NEUVILLE. C'est une admirable peinture d'une puissance rare, d'une magie extraordinaire, donnant exactement l'idée de cette mémorable journée du 16 août 1870, glorieuse pour nos armes, et qui, vaillamment disputée, coûta aux armées française et allemande près de trente-deux mille officiers et soldats.

La cause du Succès persistant

des Pilules Suisses est démontrée par la lettre suivante :

Ain-el-Turck (Algérie) (Oran), le 8 juin 1887. — Veuillez m'envoyer 3 boîtes de vos Pilules Suisses à 1 fr. 50 la boîte ; j'en prends depuis cinq ans ; avant d'en faire usage, j'étais toujours souffrant, mais depuis que je m'en sers je me porte parfaitement.

(Signature légalisée.) ARCHÉ.

A. M. Hertzog, pharmacien, 28, rue de Grammont, Paris.

BULLETTIN FINANCIER.

Paris, 27 octobre.

Le marché conserve une attitude expectante. La spéculation ne paraît pas disposée à contracter de nouveaux engagements : 3 0/0, 81.97 ; 4 1/2 0/0, 109.15.

On cote l'action du Crédit Foncier 1,397. Les obligations foncières et communales ont une bonne tenue. Cette faveur est justifiée par ce fait que de toutes les valeurs à lots ce sont assurément les plus avantageuses au double point de vue de l'importance et du nombre des lots. Les titres 1879 et 1880 qui s'offrent encore à 480 et 485 sont à un prix d'achat dont il faut profiter.

La Société Générale est très ferme à 451. Le coupon qui vient d'être détaché sera vite repris et le mouvement de hausse s'annonce comme très prochain.

La Banque d'Escompte est demandée à 468, les tendances continuent à porter le titre aux environs du pair qui est d'ailleurs son cours normal.

Les Dépôts et Comptes courants ont des achats suivis à 607.50.

La compagnie la Foncière-Vie réalise un grand nombre de contrats d'assurances mixtes à capital doublé reposant sur la combinaison suivante : moyennant une prime proportionnelle à l'âge de l'assuré, la Foncière-Vie lui garantit un capital payable à lui-même et lui remet une police d'assurance en cas de décès, payable à ses ayants-droits sans versements ultérieurs.

Les Polices A B de l'Assurance financière ont un bon mouvement d'affaires. Les transactions sont très suivies.

L'action de Panama se négocie à 355. Les diverses obligations sont très recherchées.

Les actions et obligations de chemins de fer sont bien tenues.

LEÇONS DE FRANÇAIS, D'ANGLAIS ET DE PIANO

M^{me} FISCHER, brevetée du degré supérieur pour les langues française et anglaise, 49, rue d'Orléans.

Compagnie du Soleil

Assurances à primes fixes contre l'Incendie

Par décision du Conseil d'administration et sur la demande de M. GROSBOIS (AMAND-PIERRE), représentant actuel de la Compagnie à Saumur, M. MARTINEAU (JEAN-BAPTISTE-HENRI) a été nommé à la même fonction, comme co-associé de M. Grosbois.

ECONOMIE DOMESTIQUE

Le linge occupe dans les ménages une place si importante que de tout temps les économistes ont recherché les procédés les plus aptes à le blanchir sans l'altérer.

Les cristaux de soude, les savons, et les lessives caustiques doivent être rejetés comme amenant une prompt destruction du linge qu'ils rendent rude au toucher.

Ils sont du reste impuissants à détruire les microbes et les ferments organisés dont le linge est toujours le siège inévitable.

Seule, la Lessive-Iris, hygiénique et non caustique, répond à toutes les exigences de l'économie et de l'hygiène : elle donne au linge une blancheur et un parfum sans égal.

Chez tous les épiciers.

ÉPICERIE CENTRALE

28 et 30, rue Saint-Jean.

PRIX COURANT DES FROMAGES

Combert de l'Orne, la pièce.....	0.60
Port Salut..... le 1/2 kilog.	1.50
Hollande pâte grasse.....	1.00
— croûte rouge.....	1.10
Gruyère de la Comté.....	0.90
— suisse Emmenthal.....	1.20
Roquefort.....	1.60

Eviter les contrefaçons

CHOCOLAT MENIER

Exiger le véritable nom

La santé rendue à tous, sans médecine, purge, ni fraks.

On se rappelle la brillante saillie du Président Dupin en plein Sénat : « A quoi bon les drogues ? n'avions nous pas la délicieuse Farine de Santé REVALESCIERE DU BARRY, qui guérit de tous les maux ? » En effet, la REVALESCIERE a produit des cures merveilleuses ; en parcourant les milliers de certificats de malades reconnaissants sauvés de maux désespérés, nous y trouvons, entre autres : ceux de S. S. feu le Pape Pie IX, de S. M. feu l'Empereur Nicolas de Russie, du célèbre Professeur Dédé, guéri de huit ans de dyspepsie et de catarrhe sur la vessie, et ajoutant : « Si j'avais à choisir un remède pour n'importe quelle maladie, de l'estomac, des intestins, des nerfs, foie, poitrine, cerveau ou sang, je n'hésiterais pas un instant à préférer à toutes les drogues la REVALESCIERE DU BARRY, assuré que je suis de ses résultats, j'ose dire infail-

lible. »

M. le curé Compere dit : « Dieu soit béni ! La REVALESCIERE a mis fin à mes dix-huit ans de souffrances de l'estomac et des nerfs, avec fièvre, faiblesse et sueurs nocturnes. Et M. D. Ruff, propriétaire à Barr (Bas-Rhin), écrit : « La REVALESCIERE m'a guéri de quarante ans de dyspepsie, d'anémie, manque d'appétit, irrégularité des fonctions et névralgie chronique à la tête ; une nouvelle vie m'anime comme celle de la jeunesse. » Un extrait copieux de centaines de mille de cures d'adultes et d'enfants est envoyé gratis, sur demande, par la Maison DU BARRY et C^o, 8, rue Castiglione, Paris, qui expédie la REVALESCIERE en boîtes de : 2 fr. 25 ; 4 fr. ; 7 fr. ; 2 kil. 1/2, 16 fr. ; 6 kil., 36 fr., franco, contre mandat-poste. Quatre fois plus nourrissante que la viande, sans jamais échauffer, elle économise encore 50 fois son prix en d'autres aliments et remèdes ; elle prolonge la vie de 20 à 30 ans, et est également le premier aliment pour élever les enfants dès leur naissance, étant bien préférable au lait et aux nourrices.

40 ans de succès, aussi « La REVALESCIERE CROCOLATÉE » Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. En boîtes de 2 fr. 25, 4 fr. et 7 fr.

En vente partout chez les bons pharmaciens et épiciers. Dépôts dans cette ville : à Saumur, MM. Commou, 25, rue Saint-Jean ; Russon, épicier.

LE VIN AROUD au QUINA, au FER & à la VIANDE

est le médicament par excellence, le reconstituant le plus énergique pour combattre la CHLOROSE, l'ANÉMIE, l'Appauvrissement ou l'Altération du SANG. Il convient à toutes les personnes d'une constitution languissante ou affaiblies par le travail, les veilles, les excès ou la maladie. Chez FERRÉ, pharmacien, 102, r. Richelieu, PARIS, & Ph^{ms}.

Grand Théâtre d'Angers.

Samedi 29 octobre,

Le Fils de Porthos, grand drame en 14 tableaux, tiré du roman de M. Méhalin, par M. Emile Blavet, grand succès de l'Ambigu.

Dimanche 30 octobre,

Le Fils de Porthos.

A l'étude : La Cigale et la Fourmi, opérette nouvelle, grand succès de la Gaité.

Théâtre de Saumur

Direction : JUSTIN NÉE

LUNDI 31 Octobre 1887,

LA FILLE DU RÉGIMENT

Opéra-comique en 2 actes, paroles de MM. de Saint-Georges et Bayard, musique de DONIZETTI.

Distribution :

Tonio	MM. Drouville.
Sulpice	Boussa.
Hortensius	Sabin.
Un notaire	Philippe.
Le caporal	Pascand.
Le Tyrolien	Vérous.
Marie	M ^{me} Pelosse.
La marquise	Lelong.
La duchesse	Allain.
Soldats français, paysans, seigneurs, dames, etc.	

CADET-ROUSSEL

Bambochinade en 3 actes et 4 tableaux. Bureaux, 7 h. 3/4 ; rideau, 8 h. 1/4.

PAUL GODRT, propriétaire-gérant.

Etude de M^e RUAULT, notaire à La Gacilly (Morbihan).

RESSOURCE & ESPOIR des Pays phylloxérés
Cidre de Bretagne

A VENDRE

DEUX

BELLES PROPRIÉTÉS

L'une de 35 hectares, avec château;
l'autre de 300 hectares.

Les deux très bien plantées de pommiers.
Belles prairies.

S'adresser à M^e RUAULT, notaire
à La Gacilly (Morbihan). (732)

Etude de M^e DEHAU, notaire
à Baugé.

A VENDRE

A L'AMIABLE

Un Fonds de commerce de Fourrures,
Parapluies, Sacs & Bâches

Situé à Baugé, rue Marchande, n° 6,

ET

A VENDRE OU A LOUER

La Maison dans laquelle il s'exploite.

S'adresser à M. CHEVÉ, à Baugé,
ou à M^e DEHAU, notaire. (738)

A VENDRE

A L'AMIABLE

Un Etablissement de Bains

Bien achalandé,

Dans une sous-Préfecture
de la Sarthe.

S'adresser au bureau du journal.

Etude de M^e PAUL PROUX, commis-
saire-priseur de l'arrondissement
de Saumur.

VENTE AUX ENCHÈRES

Par suite de saisie-exécution.

Le SAMEDI 29 OCTOBRE 1887,
à une heure du soir, à Saumur, place
de la Bilange,

Il sera vendu :

Articles de bonneterie, corsets,
sarreaux, broderies, fichus, camisoles,
pantalons, foulards, chemises, robes
d'enfant, commode, buffet, tables,
chaises, batterie de cuisine, vaisselle
et autres objets.

Au comptant, plus 5 0/0.

A LOUER PRÉSENTMENT

Maison et Jardin

Situés à la Croix-Gourdon, commune
de Saint-Lambert.

S'adresser à M. DELARUE, rue de
la Fidélité, 36. (740)

A LOUER

DE SUITE

VASTE MAISON

Près l'église de Nantilly,

ÉCURIE ET REMISE

S'adresser au bureau du journal.

CAVE A LOUER

Petite chambre garnie ou non garnie
à louer

S'adresser au bureau du journal.

A CÉDER

A Angers, dans le plus beau
quartier de la ville,

Beau Magasin de Bijouterie
et Horlogerie

Bail avantageux.

S'adresser, pour tous renseigne-
ments, à M. PAUL ROBIN, syndic de
faillites, 36, rue de la République. (737)

A CÉDER UN MAGASIN

Pouvant être tenu par une dame,

Près la Poste.

S'adresser au bureau du journal.

A VENDRE

Une TONNE pouvant couvrir
sept barriques.

S'adresser rue d'Orléans, 67.

Cours de Guitare, de Solfège

Leçons d'Espagnol

PAR

M. MIGUEL ARAN

30, rue Saint-Nicolas.

Offres et Demandes

ON DEMANDE un jeune homme
de 15 à 16 ans, pouvant s'occuper
d'écritures.

S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE une institutrice
brevetée âgée d'au moins 21 ans.

S'adresser au bureau du journal.

On demande une femme sachant
soigner les animaux et faire le service
de femme de basse-cour.

S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME, bachelier es-
lettres, pouvant disposer de quelques
heures, désire donner des leçons de
français ou de latin.

S'adresser au bureau du journal.

CIDRES

Mayenne, Bretagne et Normandie

M. ROUSSEAU prévient sa nom-
breuse clientèle qu'il reçoit des
cidres et poirés de première qualité.
Livraison par barrique et petit fût à
domicile. Rue Nationale, 18. (799)

VICHY

Administration — Paris, 8, Boulevard Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy
avec les Sels extraits des Eaux. Elles sont pres-
crites contre les digestions difficiles.

SELS de VICHY pour BAINS. — Un Rouleau
pour un Bain.
SIROPE D'ORGE DE VICHY. — Bonbon digestif.
Pour éviter les contrefaçons, exiger sur tous
les produits les marques de
LA COMPAGNIE

Dépôt chez tous les marchands d'Eaux
minérales, droguistes et pharmaciens.

En cours de publication dans

LE JOURNAL DU DIMANCHE

Recueil littéraire illustré qui paraît
tous les Dimanches

C A I N

Par HENRI RIVIÈRE.

LES RIVALITÉS

Par ARMAND LAPOINTE.

10 CENT. LE NUMÉRO DE 16 PAGES

Chez tous les libraires.

ABONNEMENTS :

DÉPARTEMENTS : 1 an, 8 fr. ; 6 mois,
4 fr. — Pour tous les pays faisant partie
de l'union postale : 1 an, 8 fr. 50 ;
6 mois, 4 fr. 25.

La Collection se compose actuelle-
ment de 55 Volumes et renferme les
Ouvrages des meilleurs Écrivains
contemporains.

Envoi franco sur demande affran-
chie d'un numéro spécimen et du
catalogue indiquant les primes.

En préparation : romans de Charles
MÉROUVEL, Camille BIAS, Alfred de
BÉRHAT, etc.

BUREAUX, 64, rue Amelot,
PARIS.

ON S'ABONNE aussi au bureau de
l'Echo Saumurois.

L'ARMÉE

TERRITORIALE

Journal hebdomadaire

Paraissant le Samedi

12, rue Grange-Batelière, Paris

Soul journal s'occupant exclusive-
ment des officiers de réserve et de
l'armée territoriale, ce qui lui permet
de traiter avec tous les développe-
ments nécessaires les questions inté-
ressant particulièrement ces officiers.

ABONNEMENTS :

Six mois 7 fr.

Un an 12 »

On s'abonne aussi, sans frais, au
bureau de l'Echo Saumurois.

MAGASIN DE COULEURS ET PEINTURES PRÉPARÉES

Verres à Vitres, Vernis, etc. — Ustensiles pour Peintres.

ENTREPRISE DE PEINTURES DÉCORATIVES ET POUR LE BATIMENT
Vitrerie et Collage de Papiers.

A. COLOMBEL

PEINTRE

SAUMUR — 30, rue d'Orléans, 30, — SAUMUR

Ouverture d'un Magasin de Couleurs et Peintures prépa-
rées pour être vendues au détail, ainsi que tout ce qui se rattache
au commerce et à l'industrie de la Peinture, tels que : Peintures de
toutes sortes, Verres à Vitres, Baguettes d'Encadrements, Cartons,
Brosseries, Huiles, Essences, Pinceaux, Éponges, etc., etc., toutes
Marchandises de premières marques.

M. COLOMBEL se met à la disposition des personnes qui voudront
bien l'honorer de leur confiance pour leur indiquer l'emploi de la
peinture et la façon d'exécuter un bon et durable travail ; l'expérience
qu'il a acquise dans le métier de peintre leur en sera un sûr garant.

Tissage mécanique et à la main

TOILES EN TOUS GENRES

FABRIQUE DE SACS, BÂCHES, TENTES, PRÉLARDS, STORES

LOCATION DE BÂCHES
RÉPARATIONS

Spécialité de Toiles imperméables pour Bâches et Vêtements

HUILE SPÉCIALE POUR MACHINES

8, rue du Petit-Versailles à Saumur, près la Gendarmerie, 8.

Maison N. DOGUEREAU

EPICERIE PARISIENNE

M^{on} IMBERT et Fils

33, rue d'Orléans, au coin de la rue Dacler.

GRANDE BAISSÉ DE PRIX

BOUGIE, le paquet de 500 grammes » 75
— première qualité » 90
— Perle, qualité extra 1 »
— à trous » 95
BOUGIE de l'Etoile 1 20

Hors l'Octroi, par sortie de 5 kil., 10 c. en moins par paquet.

SUCRE POUR VENDANGES

à 70 francs les 100 kilos

S'adresser à la Maison A. COURTET, rue Dailly, Saumur.

DENTS

Léon A. Fresco

Chirurgien-Dentiste

68, QUAI DE LIMOGES

SAUMUR

Extraction, Aurification — Prix modéré.

Saumur, imprimerie de PAUL GODET.

CACAO VAN HOUTEN

pur et soluble en poudre.

Le Cacao VAN HOUTEN est un produit alimentaire qui mérite l'attention de toutes
les familles qui aiment un aliment nourrissant et en même temps digestif et délicat.

Un demi Kilogramme suffit pour 100 Tasses de Chocolat.

Le Cacao VAN HOUTEN se vend en boîtes cylindriques de 1/2, 1/4 et 1/8 kilogramme,
poids net, aux prix de fr. 5 —, fr. 2.60 et fr. 1.40, et se trouve dans toutes les bonnes
épiceries, pharmacies et confiseries. A SAUMUR, chez MM. GEORGES DOUESNEL, 28 et 30, rue Saint-
Jean ; E. DHUY, 27, rue de la Tonnelle. (267)

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 27 OCTOBRE 1887.

Valeurs au comptant	Coture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc.	Dernier cours.	Valeurs au comptant	Coture préc.	Dernier cours.
3 %	81 87	82	Est	795	796 25	OBLIGATIONS.					
3 % amortissable	84 65	84 70	Paris-Lyon-Méditerranée	1261 25	1261 25	Ville de Paris, oblig. 1855-1860	520	520 50	Gaz parisien	530	516 75
4 1/2 %	102 67	102 70	Midi	1157 50	1156 25	— 1865, 4 %	519 50	519	Est	501 50	392
4 1/2 % (nouveau)	109	109 05	Nord	—	1542 50	— 1869, 3 %	409	407 50	Midi	395	397 50
Obligations du Trésor	513	513	Orléans	1298 75	1295	— 1871, 3 %	391 75	391 50	Nord	402	402 75
Banque de France	4245	4230	Ouest	865 75	862 50	— 1875, 4 %	523	521	Orléans	399	395 50
Société Générale	451 25	451 25	Compagnie parisienne du Gaz	1290	1310	— 1876, 4 %	515	515 50	Ouest	396	395 50
Comptoir d'escompte	1030	1030	Canal de Suez	2021 25	2020	— 1878, 4 %	515	515 50	Paris-Lyon-Méditerranée	393 75	394
Crédit Lyonnais	567 50	567 50	C. gén. Tréport-Antiquaille	530	527 50	Bons de liquid. Ville de Paris	520	519 25	Paris-Bourbonnais	393 25	394
Crédit Foncier, act. 500 fr.	1395	1397 50	Russe 5 0/0 1870	100 15	100 25	Obligations communales 1879	476	476 50	Paris-Bourbonnais	586	586
Crédit mobilier	325	322 50				Obligat. foncières 1879 3 %	486	487	Canal de Suez	432	430
Canal Inter.-Panama	353 75	355				Obligat. foncières 1 ^{er} 8 3/4 %	380 75	379 50	Panama 6 0/0		